

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le 25/09/2020

ID : 073-217303064-20200924-20_09_098-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
11 GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents : 0

Date de convocation : 14 septembre 2020

Date d'affichage : 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

Était représenté : COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-09-098

Objet : Ecoles numériques innovantes et ruralité « Label Écoles numériques 2020 » -
Convention de partenariat afférente

Rapporteur : Natacha RIVAS, Adjointe au Maire.

La Commune a répondu favorablement à l'appel à projets du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse « Label Écoles numériques 2020 » dont l'ambition est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

C'est ainsi qu'à l'occasion de l'adoption d'une décision budgétaire modificative 2020, nous avons décidé d'ouvrir les crédits budgétaires permettant l'acquisition des équipements numériques :

- ❖ un vidéoprojecteur interactif (VPI)
- ❖ un ordinateur dédié aux VPI
- ❖ 10 tablettes numériques et leurs accessoires (casques audio et câbles)

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Rapporté en préfecture le 25/09/2020

Affiché le 25/09/2020

ID : 073-217303064-20200924-20_04_098-DE

Pour le financement de cet investissement dont le coût global prévisionnel TTC s'élève à 8 100 €, l'académie de Grenoble s'engagerait à verser une subvention à la Commune de 4 050 €.

Afin de concrétiser ce partenariat « Label Écoles numériques 2020 », la passation d'une convention avec l'académie de Grenoble s'avère nécessaire.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 21 septembre 2020,
Où l'exposé de Madame RIVAS,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

d'approuver la convention de partenariat « Label Écoles numériques 2020 » à intervenir avec l'académie de Grenoble et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents:

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture: 25/09/2020

Affichage: 25/09/2020

Valloire, le 25/09/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

